



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »



Tu as entre 16 et 25 ans et tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne ?

Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Voici les conditions pour bénéficier de cette bourse :

Pour être éligible, le candidat doit :

- avoir entre 16 et 25 ans,
- être domicilié en Vendée ou rattaché fiscalement à l'un de ses parents domicilié en Vendée,
- être impliqué bénévolement dans une ou plusieurs associations vendéennes :
 - Si le candidat a moins de 18 ans, il doit pouvoir démontrer son implication active depuis au moins un an¹ dans les projets ou le fonctionnement d'une association,
 - Si le candidat a plus de 18 ans, il doit faire la preuve d'une responsabilité dans le bureau d'une association depuis au moins un an¹ ou démontrer son implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins deux ans² dans un ou plusieurs projets associatifs.
- suivre des études supérieures ou participer à une formation au permis de conduire (B).

¹ Soit depuis septembre de l'année 2022

² Soit depuis septembre de l'année 2021

Comment déposer son dossier ?

Règlement et dossier de candidature disponibles sur
www.vendee.fr rubrique **Le plan Vendée Double Cœur.**

Le dossier est à transmettre **entre le 24 mai et le 1^{er} octobre 2023**
à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Vendée
Service Culture Jeunesse
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

OU

via le formulaire en ligne du portail
<https://subventions.vendee.fr>

Renseignements : **vendeedoublecoeur@vendee.fr** - **02 28 85 81 44**

